

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

21 août 2020

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

1. Après discussions avec l’employeur, celui-ci a contacté les employés assignés aux postes Covid de même que par ancienneté des employés réguliers en mise à pied volontaire : en raison d’un manque d’effectifs les postes Covid seront augmentés et afin de respecter l’ancienneté dans la confection des horaires de travail un remaniement sera nécessaire parmi ces employés. Initialement prévu cette semaine, ce remaniement aura lieu les 24 et 25 août prochains.

2. Nous sommes également en discussions pour encadrer un projet de double emploi visant les employés qui ne sont pas éligibles aux postes Covid, pour qu’ils puissent combler leurs heures alors qu’il y a un manque de travail dans leur emploi.

3. Du côté de la santé et sécurité, un nouveau comité «Hygiène +» s’est formé (les représentants syndicaux de l’unité générale sont Yves Bard, Alain Ouimet et Christine Gouin). 3 rencontres ont eu lieu depuis la réouverture (le comité prévoit se réunir à chaque semaine). Voici quelques nouvelles :

a) Des tapis sont déjà disponibles et des bancs seront installés sous peu à l’entrée de 3 mini-casinos; des solutions sont envisagées pour les 3 autres. À l’extérieur, des bancs sont déjà présents.

b) Les employés peuvent à présent troquer la visière pour des lunettes de protection ou des couvre-lunettes pour ceux qui ont des lunettes de prescription. Des commandes sont en cours pour combler la forte demande.

c) Des parasols ont été installés à la terrasse du RC pour accueillir plus d’employés.

d) Un bec verseur sera dorénavant utilisé avec le «Secure Surface» au lieu du vaporisateur (ce qui provoquera moins d’éclaboussures).

e) Nous avons reçu 6 des 10 machines à vapeur destinées à la désinfection totale du casino lors des heures de fermeture.

4. Dans le contexte actuel il est normal d’avoir beaucoup de questionnements. Nous vous rappelons par contre que les représentants syndicaux ne peuvent vous répondre efficacement sur les aires de travail lorsqu’ils ne sont pas libérés des opérations. Il est possible cependant de faire libérer un représentant pour que vous puissiez le rencontrer lors de votre pause, selon l’article 6.2 b) de la convention collective.

Vous pouvez également venir nous voir au local syndical : tout en respectant les règles de distanciation physique, au moins un membre du comité exécutif est généralement présent au casino du lundi au vendredi. Autrement nous demeurons disponibles par téléphone du **514-395-2299** et par courriel à l’adresse habituelle : [sescq.unitegenerale@videotron.ca](mailto:sescq.unitegenerale@videotron.ca)

**Votre comité exécutif**